

## CHAPITRE I ER Exercice en pratique avancée et protocoles de coopération

### Article 4 – Participation de représentants du ministre en charge du handicap au comité national des coopérations interprofessionnelles <sup>i</sup>

À la première phrase du dernier alinéa du I de l'article L. 4011-3 du code de la santé publique, les mots : « et de la santé » sont remplacés par les mots : « , de la santé et du handicap »

#### Exposé du dispositif – Débats Assemblée nationale et Sénat

**Adopté par le Sénat après amendement introduit au sein de sa commission des affaires sociales, cet article sera plébiscité par l'Assemblée nationale** car permettant de mieux prendre en compte les enjeux de prise en charge et d'accès aux soins des personnes en situation de handicap dans les protocoles de coopération.

En effet, la modification introduite à l'article L. 4011-3 du code de la santé publique conduit à intégrer dans la **composition du comité national des coopérations interprofessionnelles chargé de se prononcer sur le déploiement des protocoles nationaux de coopération entre professionnels de santé, des représentants du ministre en charge du handicap.**

*« Dans l'objectif de construire une société inclusive, il est important que le Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes Handicapées, ainsi que les professionnels en charge du handicap soient inclus dans la stratégie de promotion et de déploiement des coopérations interprofessionnelles. Par ailleurs, de plus en plus de protocoles nationaux sont communs entre les professionnels de santé et les professionnels du médico-social »* (extrait rapport auprès de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, enregistré bureau de l'AN le 10 mars 2021)<sup>ii</sup>.

Le comité national des coopérations interprofessionnelles réunissait jusqu'à présent des représentants de l'assurance maladie, de la Haute Autorité de santé (HAS), des services ministériels et des agences régionales de santé.

---

<sup>i</sup> Article 1 ter A de la proposition de loi

<sup>ii</sup> [https://www.assemblee-ationale.fr/dyn/docs/RAPPANR5L15B3971.raw#\\_Toc256000044](https://www.assemblee-ationale.fr/dyn/docs/RAPPANR5L15B3971.raw#_Toc256000044)